

**AOÛT  
2014**

# Bulletin Municipal de MAYRAN

**Édito**

*Au mois de mars 2014, vous avez élu un conseil municipal pour un nouveau mandat. C'est une équipe largement renouvelée avec onze nouveaux élus sur quinze conseillers municipaux qui est au travail depuis le 28 mars.*

*Je voudrais au nom de toute l'équipe municipale, remercier chaleureusement l'ensemble des électrices et des électeurs pour la confiance qui nous a été accordée. Nous nous attacherons à la mériter. Je tiens également à remercier vivement les sept élus qui n'ont pas souhaité se représenter, et qui, pendant de nombreuses années ont œuvré activement au bon développement de la commune. Le nouveau conseil municipal a déjà des projets à court terme qui vous sont détaillés à l'intérieur de ce bulletin. Il promet, toujours dans ce même esprit d'unité et de motivation, de continuer l'action menée durant le précédent mandat en accompagnant efficacement l'évolution de notre commune.*

*Au nom de tous les élus, je vous renouvelle tous nos remerciements.*

Le Maire,  
Yves MAZARS

## COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Yves MAZARS, maire, Francis MOULY, 1<sup>er</sup> adjoint, Myriam FERRAND, 2<sup>nd</sup>e adjointe, Thérèse BOU, 3<sup>ème</sup> adjointe.  
Puis suivent dans l'ordre du tableau les conseillers municipaux : Arlette BOUSCAYROL, Sébastien POUGENQ, Jean-Claude MIQUEL, André ESPINASSE, Sandrine SIRMAIN, Magalie SALES, Béatrice FERRAND, Barbara BARRAU, Anthony GOTTARDO, Kévin FRAYSSE, Samuel SIRMAIN.

**COMMISSIONS COMMUNALES :** Monsieur le Maire est président de chacune des commissions

**Travaux - Voirie :** Jean-Claude MIQUEL, Sébastien POUGENQ, Samuel SIRMAIN, André ESPINASSE, Kévin FRAYSSE

**Affaires scolaires :** Titulaire, Barbara BARRAU, Représentant Monsieur le maire, Thérèse Bou

**Jeunesse - sports - associations :** Anthony GOTTARDO, Kévin FRAYSSE, Sébastien POUGENQ, Samuel SIRMAIN, Sandrine SIRMAIN, Barbara BARRAU

**Communication :** Barbara BARRAU, Thérèse BOU, Arlette BOUSCAYROL, Béatrice FERRAND, Myriam FERRAND, Magalie SALES, Sandrine SIRMAIN

**Appel d'offre :** Titulaires : Francis MOULY, Myriam FERRAND, Jean-Claude MIQUEL - Suppléants : Thérèse BOU, André ESPINASSE, Kévin FRAYSSE.

**COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :**

Les conseillers communautaires sont, dans l'ordre du tableau : Yves Mazars, Francis MOULY, Myriam FERRAND

Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron - SIEDA : Jean-Claude MIQUEL, Francis MOULY

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau - SIAEP : Béatrice FERRAND, Barbara BARRAU

Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Vallées de l'Aveyron et de l'Alzou - SIAV2A : André ESPINASSE, Kévin FRAYSSE

Pays Rouergue Occidental : Samuel SIRMAIN

Syndicat Mixte d'Informatisation des Communes Aveyronnaises - SMICA : Sébastien POUGENQ

Comité National d'Actions Sociales - CNAS : Magalie SALES

Conseiller en charge des questions de défense : Anthony GOTTARDO

### MAIRIE

#### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du mardi au samedi : de 8h00 à 12h00

Tél. 05.65.64.51.24 - Fax. 05.65.64.54.68

Mail : [mairie-mayran@wanadoo.fr](mailto:mairie-mayran@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.mayran.fr>

#### INFO

Pour tous les renseignements administratifs :

<http://www.service-public.fr/>

Démarches en ligne :

<https://connexion.mon.service-public.fr/>

### HORAIRES DÉCHETTERIE

*La déchetterie est ouverte toute la journée du samedi.*

**Horaires d'été :** À compter du 31 mars 2014

Du lundi au vendredi : de 15h à 18h

Le samedi : de 9h à 12h et 14h à 17h.

**Horaires d'hiver :** À compter du 26 octobre 2014

Du lundi au vendredi : de 14h à 17h

Le samedi : de 9h à 12h et 14h à 17h.

*Les changements d'horaires coïncident avec les changements d'heures officiels.*

**Déchetterie : 05.65.64.46.27**

**Communauté des Communes : 05.65.80.20.80**

## LE LOTISSEMENT DE RUFFEPEYRE a été raccordé à l'éclairage public.

Ces travaux, terminés en janvier 2014, ont consisté en la pose de six candélabres et en l'extension du réseau électrique.

Le coût de ces travaux s'est élevé à 4 452 €uros HT comprenant le raccordement et la pose.

Le SIEDA a attribué une subvention de 1 781 €uros HT (soit 40%) pour ces aménagements.

## LE COLUMBARIUM



Après quelques mois de réflexion un espace cinéraire a été réalisé au cimetière. Il est possible de prendre une concession dans les deux columbariums qui comportent 4 cases chacun pouvant accueillir 4 urnes de 20 cm de diamètre.

Ont été également aménagés un jardin du souvenir et un espace de dispersion avec un livre du souvenir afin de respecter le choix de chacun.

Autour de cet espace est réservée une bande herbeuse prévue pour accueillir des caves-urnes privées.

Avec l'aménagement des allées, le coût des travaux est de 10 292,02 €H.T.



## PROJETS :

### RÉNOVATION DES GARAGES COMMUNAUX

Les garages communaux situés à l'entrée de Mayran route des Places nécessitent une rénovation. Une reprise des maçonneries, réfection de la couverture et remplacement des portails seront réalisés à l'automne 2014. Les devis pour ces travaux s'élèvent à 10 821,45 €H.T.

### SÉCURISATION DU BOURG DE MAYRAN

Une étude est menée pour créer les aménagements nécessaires à la mise en sécurité du Bourg de Mayran le long de la départementale 285, aux entrées et dans sa traversée du cœur du village. Le Bureau d'étude Patrice CAUSSE paysagiste conseil en aménagement a été retenu pour la maîtrise d'œuvre. Aveyron Ingénierie, établissement public créé sous l'égide du Conseil Général de l'Aveyron a également été consulté afin d'apporter une assistance technique sur ce projet.

## MISE EN SÉCURITÉ DU BOURG DE MAYRAN ET DU HAMEAU DE RUFFEPEYRE

La circulation devenant plus importante au fil des années, il apparaissait nécessaire de renforcer la sécurité de la voie publique dans le bourg de Mayran ainsi qu'à Ruffepeyre. Sur la proposition des services de la D.D.T., des panneaux de signalisation ont été posés :



À Ruffepeyre, mise en place de 2 panneaux stop :



- un à l'intersection de la route de la Bessarède
- un à l'intersection de la route des Prades et des Ausselats.

Des panneaux « cédez le passage » ont été posés à la sortie des lotissements des Farguettes et de Ruffepeyre.

Dans le bourg de Mayran, mise en place de 2 panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération route des Places.

L'achat de ces panneaux s'est élevé à 889 €H.T.

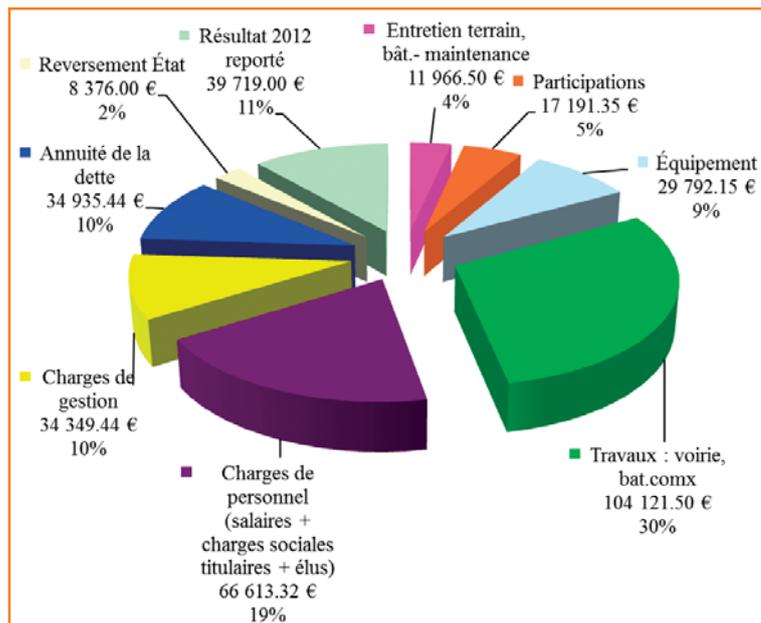
Une subvention du Conseil Général d'un montant de 464 €a été accordée pour financer ces travaux.

Une salle de réunion a été ajoutée aux vestiaires du foot situés aux Janenques lors de la mise aux normes de ceux-ci.

Si son utilisation est principalement destinée au club de foot et aux jeunes de la commune, cette salle peut aussi être mise à disposition des habitants de la commune qui en feraient la demande.



## Dépenses 2013 : 347 064,70 €



Les **dépenses d'intervention** totalisent : **163 071 €** et représentent 47 % des dépenses de l'année 2013.

Parmi ces dépenses :

- ➔ Aménagement des vestiaires du foot : 2<sup>ème</sup> tranche de travaux soit 53 686 €
- ➔ Voirie communale, rurale et aménagement du pourtour des vestiaires : 49 271 €
- ➔ Création espace cinéraire, columbarium : 12 309 €
- ➔ Extension de l'éclairage public lotissement Les Farguettes : 2 468 € dont 40% sont subventionnés
- ➔ Achat et mise en place de panneaux de signalisation pour la sécurité à Ruffepeyre, entrée du bourg et sortie des lotissements des Farguettes, des Agades et de Ruffepeyre : 1 062 € la subvention du Conseil Général est de 50% du H.T.

Les **dépenses de gestion** totalisent : **135 898 €** et représentent 39,16 % des dépenses de l'année 2013 (charges de personnel (titulaires + élus) + charges de gestion + annuité de la dette).

## Recettes 2013 : 449 694,03 €

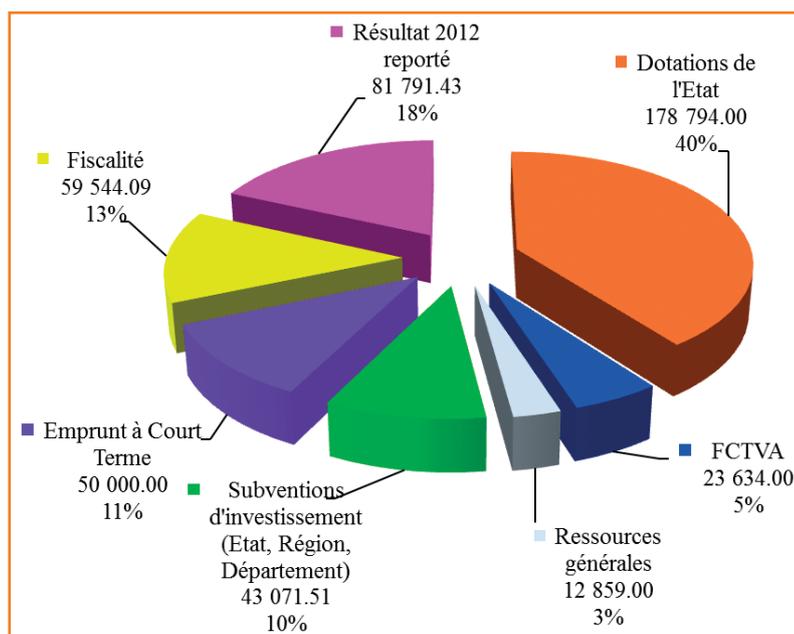
Dégage un excédent de 102 629,33 €

Ce budget n'intègre pas les opérations concernant l'assainissement comptabilisées à part :

Les **recettes de l'année** s'élèvent à **449 694,03 €** :

Notamment :

- ➔ 23 634 € de remboursement de TVA sur les travaux réalisés en 2012
- ➔ 178 794 € de dotations de l'État
- ➔ 59 544 € de fiscalité dont 38 628 € de taxe foncière et d'habitation
- ➔ 50 000 € d'emprunt à court terme (12 mois) pour terminer les travaux d'investissement : vestiaires du foot, travaux d'assainissement dans l'attente des subventions.



### Compte administratif du Budget ASSAINISSEMENT

En dépense : 105 768 €	> Extension du réseau et construction d'un poste de relevage
En recette : 65 156 € dont	> 22 220 € de redevance assainissement collectif des particuliers et participation de l'industriel
	> 16 518 € d'excédent d'investissement 2012 reportés en 2013

# Budget Communal 2014

Le budget communal 2014 (hors assainissement comptabilisé en budget annexe) s'élève à **376 973 €**

## LES DEPENSES

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **166 598 €** soit **44,19 %**

**201 999 €** soit **53,58%**  
Constitue les dépenses de gestion

Elles sont constituées de

### Travaux : 86 226 €

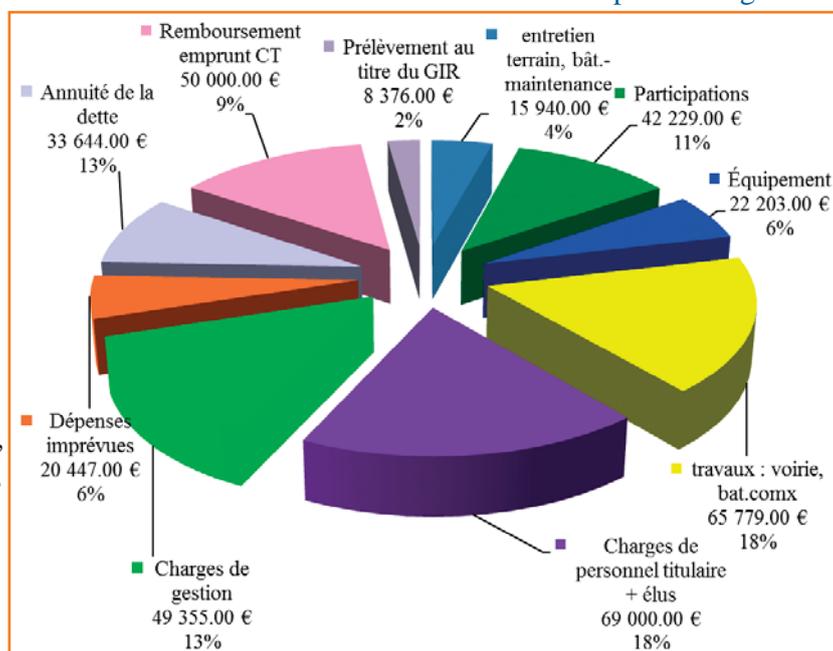
- ➔ L'extension de l'éclairage public sur le lotissement de Ruffepeyre (déjà réalisé),
- ➔ Des travaux sur la voirie
- ➔ La rénovation des garages communaux
- ➔ Travaux sur la toiture de l'église,

### Équipement : 22 203 €

- ➔ Pose nouvelle porte à la petite salle des fêtes,
- ➔ Acquisition table de réunion supplémentaire,
- ➔ Achat friteuse, pour salle polyvalente,
- ➔ Table de ping-pong et poteau d'entraînement de basket.

Reversement à l'État de 8 376 €

(d'une partie du produit fiscal suite à la réforme fiscale de 2011).

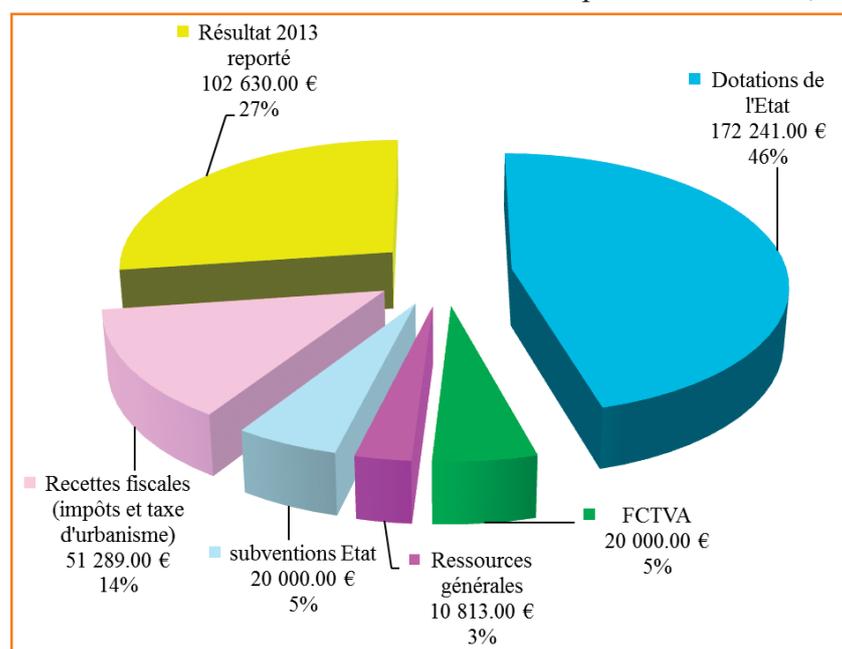


## LES RECETTES

Les recettes d'un montant de **376 973 €** permettent d'alimenter les dépenses de la collectivité.

Elles sont constituées de :

- ➔ La dotation de l'État pour 172 241 € soit 45,7 % du budget,
- ➔ Le remboursement par l'État de la TVA payée en 2013 soit 20 000 € représentant 5,3 % du budget,
- ➔ La subvention de l'État est de 20 000 € représente 5,3 % du budget.
- ➔ La fiscalité : 51 289 € dont 37 000 € d'impôts locaux soit 9,8 % du budget



Pour la 4<sup>ème</sup> année la commune n'a pas augmenté les taux d'imposition.

Seules les bases 2013/2014 communiquées par les services fiscaux ont augmenté.

### TAUX 2014 :

Taxe d'Habitation : 4,13%

Taxe sur le foncier Bâti : 3,49%

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 24,48 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 9,46 %

## VOIRIE

### Travaux 2013

#### Communauté des Communes

Des travaux de goudronnage ont été réalisés sur les voies communales et hameaux des Puech Bas, Foullade et quelques tronçons sur la voie communale de Mayran aux Farguettes. Le montant de ces travaux s'élève à 31 900 €

#### Travaux communaux

Des travaux de revêtement bicouche ont été réalisés dans les secteurs suivants :

- Au Cassan : accès au communal
- Au lotissement des Janenques : aménagement des accotements
- Aux Farguettes: aménagement accès ancien délaissé

Le montant de ces travaux s'élève à 12 000 €

Des travaux d'accès et de sécurité au lotissement de Ruffepeyre ont également été effectués. Outre l'élargissement du chemin rural sur une longueur de 150 mètres, ces travaux consistaient en l'enfouissement des réseaux pour l'extension de l'éclairage public qui alimente le lotissement, et un busage pour la canalisation des eaux de pluie. Le coût de ces travaux est de 15 000 €

### Travaux 2014

#### Travaux Communauté des Communes

Des travaux de revêtement sont prévus sur les routes suivantes ; V.C de la Tournée de la Coste au Moulin de la Coste, V.C de Mayran aux Farguettes (du ruisseau aux Farguettes). Le montant total du devis s'élève à 33 143 €

Comme chaque année, les travaux de fauchage et d'élagage des haies sur les routes communales, ainsi que les curages de fossés, sont effectués par les agents de la voirie de la communauté des communes.

#### Travaux communaux

Des travaux de goudronnage seront accomplis à Ruffepeyre à l'entrée du lotissement.

Suite à un projet de construction de maison individuelle des travaux d'accès seront également réalisés au Soulié.

### ACCUEIL DE JOUR ADMR

Avec le concours du Lycée Agricole de Rignac, l'ADMR a mis en place un accueil pour les personnes âgées du Canton de Rignac 2 jours par semaine le mardi et le jeudi.

*Renseignements :*

*9, place Imbert 12390 Rignac. Tél.05.65.64.15.08*

La bibliothèque municipale vous accueille : **mercredi et samedi de 10h à 11h45 et vendredi (nouveaux horaires en septembre 2014 afin de s'adapter à la réforme sur les rythmes scolaires) de 14h15 à 16h15.** Le tarif de l'abonnement est de 2€ l'année par personne. Un choix toujours plus important de livres est proposé, avec des nouveautés ponctuelles dans les rayons.



## REDEVANCE ASSAINISSEMENT

### • Année 2014 :

Part fixe : 62 €

Part variable : 0,80 € le m<sup>3</sup> d'eau consommée durant l'année 2013.

### • Année 2015 :

Part fixe : 62 €

Part variable : 0.90 € le m<sup>3</sup> d'eau consommée durant l'année 2014.

## ÉCOLE

L'effectif de l'école prévu au 1er septembre est de 80 élèves encadrés par quatre postes d'enseignants.

Un demi-poste supplémentaire assurera un quart temps de décharge de la directrice Mme Dantan et un quart temps de l'enseignant du cycle 3.

En raison des nouveaux rythmes scolaires, les horaires de l'école ont été modifiés et seront les suivants :

Lundi : 9h00 /12h15 - 13h45 /15h45

Mardi : 9h00 / 12h15 - 13h45 /15h45  
APC\* de 15h45 à 16h15

Mercredi : 9h00 /12h00

Jeudi : 9h00 /12h15 - 13h45 /15h45  
APC\* de 15h45 à 16h15

Vendredi : 9h00 /12h15 - 13h45 /15h45

*\*Aide pédagogique complémentaire.*

## CENTRE DE LOISIRS

Vos enfants peuvent être accueillis au Centre de Loisirs « Les ALZOUZOUS » les mercredis et lors des vacances scolaires de Toussaint, Février et Pâques et durant 6 semaines en juillet - août.

La tarification tient compte des ressources des familles.

*Contact :*

*Christophe - 06 77 26 01 97*

*Horaires : 7h30-18h30*

Cette année, de nouvelles animations sont mises en place, après celle des jardins au printemps, d'autres thèmes seront abordés à l'automne.

Un grand merci à tous les bénévoles qui participent d'une manière ou d'une autre au bon fonctionnement de la structure ;

Toutes les bonnes volontés et « talents » seront les bienvenus pour renforcer le groupe.

*Bons livres à tous*

## TARIFS 2014

### SALLE POLYVALENTE

Associations de la commune.....	Gratuit
Habitants de la Commune.....	100.00 €
Extérieurs à la Commune.....	230.00 €
Réunion seule .....	70.00 €
Réunion + repas .....	230.00 €
Chauffage .....	10.00 €/Heure

### SALLE DES FÊTES

Du 1/11 au 31/12 et du 01/01 au 30/04.....	60.00 €
Du 1/05 au 31/10 .....	40.00 €

### CONCESSIONS

Perpétuelle.....	50.00 €/le m <sup>2</sup>
Columbarium (cases pour 4 urnes de 20 cm de diamètre)	
15 ans.....	600.00 €
30 ans.....	1 000.00 €
Taxe de dispersion.....	50.00 €
Gravure sur livre du souvenir à la charge du preneur	
Espaces pour caves urnes 1m <sup>2</sup> , 30 ans .....	50.00 €/le m <sup>2</sup>

## ÉTAT CIVIL 2013

### Naissances

ANDISSAC Méloë - Les Farguettes  
DALPAYRAT Lucie - Ruffepeyre  
GIRARD Gaby - La Cau  
MAZARS Corentin - Le Bois de Madame  
RIVIERE Mila - Le Bois de la Rivière  
SIRMAIN Gabriel - Les Farguettes  
WEBER Sarah - Les Janenques

### Mariages

MAZARS Benoit et GARABUAU Katy - Les Prades  
STIVAL Christian et TOMÉO Céline - Le Teil

### Décès

CALMEJANE Léonie veuve BOSC  
CÉRÈS Michel  
FRAYSSE Élie  
GARDELLE Josette épouse POUGET  
LAGRIFFOUL Marie-Thérèse veuve DELMAS

## BIENTÔT 16 ANS - PENSEZ AU RECENSEMENT

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

**Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire.**

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Le bureau du service national de Toulouse convoque les adolescents afin de participer à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

## L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte d'une **obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral**. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être déposées toute l'année mais seront examinées par la commission de révision du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre de l'année N (période de révision des listes) pour une prise en compte l'année N+1 à compter du 1<sup>er</sup> mars.

Les jeunes qui ont atteint l'âge de 18 ans au plus tard le 28 février de l'année N+1 sont inscrits d'office si ils ont été recensés au titre du recensement militaire à condition qu'ils n'aient pas déménagé depuis avoir effectué cette démarche. Dans ce cas ils doivent s'inscrire au même titre que tout électeur ayant changé de domicile.

Les ressortissants des autres Etats membres de l'Union Européenne peuvent demander leur inscription sur les listes électorales complémentaires en vue d'élections municipales et européennes.

**En cas de changement de commune**, toute personne doit soit venir en mairie, soit envoyer par courrier le formulaire d'inscription accompagné des documents suivants :

- Pour preuve de nationalité et d'identité : Copie de Carte d'Identité ou de Passeport.
- Pour preuve d'attache avec la commune : document de tout ordre, avis d'imposition, quittance d'eau, d'électricité, de loyer, ou document prouvant l'état de contribuable au titre des taxes locales (certificat du service des impôts, ou avis d'impositions de 5 dernières années sans interruption, incluant l'année d'inscription).
- Déclaration écrite des ressortissants de l'Union Européenne précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire français, et attestant de leur capacité électorale.

Vous pouvez effectuer ces deux démarches en ligne, en effet la commune de Mayran propose la téléprocédure à travers le site <https://connexion.mon.service-public.fr/>

Malade la nuit, le week-end  
ou un jour férié ?

Avant de vous déplacer  
**téléphonez**

**39 66**  
allo docteur

En Midi-Pyrénées, il y a toujours  
un médecin à votre écoute,  
à partir de 20h et toutes les nuits,  
week-ends et jours fériés.

Si une vie  
est en danger,  
aucune  
hésitation :  
contactez  
tout de suite  
le **15** (SAMU)

Pour trouver un médecin  
à votre écoute

Suivez les conseils  
de votre Agence Régionale de Santé  
et des médecins de Midi-Pyrénées

